



**ICL Performance
Products LP**

Fiche signalétique

1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Identification

Nom du produit : PHOSPHATE TRICALCIQUE
Numéro de référence : AST10061
Date : 21 avril 2006

Utilisation de la substance ou préparation

Ingrédient alimentaire, ingrédient d'engrais, composé pour extincteur

Identification de l'entreprise / du fabricant

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP
622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141
États-Unis d'Amérique

Téléphone d'urgence : Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300
Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996-6666

Renseignements généraux : +1 800 244 6169 (au niveau mondial)

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition

<u>Substance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Pourcentage en masse</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>Mention de risque</u>
Phosphate tricalcique	1306-06-5	100	231-840-8	R36/37/38

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance / préparation

Classification CE : aucune
Mention de sécurité : S24/25

Effets sur la santé humaine

Peut irriter les yeux ou la peau en cas de contact. La poussière peut irriter les voies respiratoires si inhalée. Peut irriter le tube digestif en cas d'ingestion. Des nausées, des vomissements et la diarrhée peuvent également se produire.

Effets sur l'environnement

On ne s'attend pas à ce que cette matière produise d'importants effets néfastes sur l'environnement lorsque les instructions d'utilisation recommandées sont suivies à la lettre.

4. PREMIERS SOINS

Généralités

Peut irriter les yeux et la peau. Peut irriter les voies respiratoires. L'ingestion d'une grande quantité de cette matière peut irriter le tube digestif et causer des nausées, des vomissements, des crampes et la diarrhée. Traitement symptomatique et de soutien.

Contact avec les yeux

Peut irriter les yeux. En cas de contact, rincer les yeux tout de suite abondamment avec de l'eau. Obtenir des soins médicaux.

Contact cutané

Peut irriter la peau. En cas de contact, rincer la peau tout de suite abondamment avec de l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Inhalation

Amener le patient à l'air frais immédiatement. S'il a du mal à respirer, lui donner de l'oxygène. S'il ne respire pas, lui donner la respiration artificielle.

Ingestion

Si le patient est conscient et alerte, lui rincer la bouche et lui donner de deux à quatre verres de lait ou d'eau à boire. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

5. PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYENS D'EXTINCTION :

Incombustible
Aucune exigence spéciale.
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice, du bioxyde de carbone ou une mousse appropriée.

Moyens d'extinction inappropriés

Incombustible
Aucune exigence spéciale.

Risques de proximité

Aucune considération spéciale

Matériel de protection

Comme précaution générale, les pompiers et les autres personnes exposées doivent porter des appareils respiratoires autonomes.

6. PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles

Éviter l'exposition inutile et éliminer la matière des yeux, de la peau et des vêtements.

Précautions en ce qui concerne l'environnement

Petites quantités : Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Phosphate tricalcique

N° de référence : AST10061

Page 3 de 6

21 avril 2006

Grandes quantités : Éviter le rejet dans l'environnement – voir la section 15

Méthode de nettoyage

Balayer, ramasser ou aspirer le produit déversé, le sol contaminé et les autres matières contaminées et les mettre dans des récipients propres et secs en vue de l'évacuation. La matière résiduelle peut être rincée à l'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du travail.

Éviter le contact avec les yeux.

Se laver les mains tout de suite après la manutention.

Enlever la matière des vêtements.

Mesures d'ingénierie

Fournir une ventilation appropriée. Le recours à une ventilation forcée locale est préférable près des sources de pollution de l'air telles que le matériel de fabrication ouvert.

Stockage

Entreposer le produit dans un endroit frais et sec pour garantir son rendement.

8. MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition professionnelle

VLE de l'ACGIH MPT de 10 mg/m³ (poussière inhalante) pour 8 heures, MPT de 3 mg/m³ (poussière respirable) pour 8 heures

Valeur PEL de l'OSHA MPT de 15 mg/m³ (poussière totale) pour 8 heures, MPT de 5 mg/m³ (poussière respirable) pour 8 heures

L'OSHA et l'ACGIH n'ont pas établi de limites d'exposition précises pour cette matière. Cependant, elles ont fixé des limites quant aux particules non réglementées ailleurs (PNOR) et aux particules non classées ailleurs (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses quant aux poussières.

Protection respiratoire

Éviter de respirer la poussière. En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil de protection respiratoire décrit dans le règlement américain de l'OSHA 29 CFR 1910.134 ou la norme européenne EN 149. Un masque antipoussières est recommandé.

Protection des mains / cutanée

Porter des gants de protection pour éviter d'exposer la peau; laver les mains et la peau contaminée immédiatement après l'exposition au produit.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques, telles que décrites dans le règlement de l'OSHA sur la protection des yeux et du visage dans le règlement américain 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166.

9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements généraux

Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Phosphate tricalcique

Page 4 de 6

N° de référence : AST10061

21 avril 2006

Formule chimique : $\text{Ca}_5\text{OH}(\text{PO}_4)_3$
Apparence : Poudre
Couleur : Blanc
Odeur : Inodore

Renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement

pH : 7,3 (à titre de solution à 1 p. 100)
Densité : 3,14
Solubilité dans l'eau : 0,002 p. 100 ; pratiquement insoluble
Point de fusion : 1 670 °C

REMARQUE : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manutention. Entreposer le produit dans un endroit frais et sec pour assurer son rendement.

Conditions à éviter

Production de poussière.

Matières à éviter

Les agents oxydants

Décomposition dangereuse

Phosphine, oxydes de phosphore, chaux vive.

11. RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

Données de laboratoire

Voici les données des études expérimentales à dose unique (aiguë) sur des animaux d'ICL Performance Products LP sur cette matière :

DL ₅₀ orale (rats) :	10 000 mg/kg; presque non toxique
DL ₅₀ dermique (lapins) :	>7 940 mg/kg; presque non toxique
Irritation des yeux (lapins) :	3,7/110,0; légèrement irritant
Irritation cutanée (lapins) :	0,0/8,0 (Exp. de 24 h) ; non irritant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

ICL Performance Products LP n'a pas effectué d'études sur l'écotoxicité concernant cette matière.

Aucune donnée sur la toxicité pour les algues n'était disponible pour cette matière.

Évolution dans l'environnement

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines et de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme substances nutritives essentielles. Les phosphates peuvent aussi former des précipités. Le terme de biodégradabilité, en tant que tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.

13. ÉLIMINATION DES RÉSIDUS**Numéro de catalogue européen des déchets**

Inconnu

Élimination des résidus

Une fois jetée, cette matière ne constitue pas un déchet dangereux tel que défini par la Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261 des États-Unis. La matière sèche peut être mise en décharge brute ou recyclée selon les règlements locaux, d'état et fédéraux. Veuillez consulter votre avocat ou les responsables adéquats de la réglementation pour obtenir des renseignements sur une telle élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Les renseignements fournis dans cette section sont pour information seulement. Veuillez appliquer les règlements appropriés afin de classer adéquatement votre chargement pour le transport.

Transport routier / ferroviaire, maritime et aérien

IMDG/UN	Non dangereux pour le transport
Aéronef de passagers de l'ICAO/IATA	Non dangereux pour le transport
RID/ADR	Inconnu
TMD au Canada	Non dangereux pour le transport
Département des transports (DOT) des États-Unis	Non dangereux pour le transport

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES**Étiquette CE**

Symbole de danger	Aucun
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
S24/25	Éviter le contact avec la peau / les yeux

Inventaire chimique

TSCA des États-Unis	Inscrit
LIS du Canada	Inscrit
CE	Inscrit
Japon	Inscrit
Australie	Inscrit
Corée	Inscrit
Philippines	Inscrit
Chine	Inscrit

Autres renseignements

Classement SIMDUT :	Non contrôlé
Avis de danger selon la SARA	
Catégories de danger conformes aux règles du Title III (40 CFR 370) :	Sans objet
Section 302 Substances très dangereuses :	Sans objet
Section 313 Produits chimiques toxiques :	Sans objet
Quantité à déclarer selon la CERCLA :	Sans objet

Ce produit a été classé selon les critères sur les dangers du *Règlement sur les produits contrôlés* du Canada et la fiche signalétique donne tous les renseignements exigés par ce dernier.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Phosphate tricalcique

Page 6 de 6

N° de référence : AST10061

21 avril 2006

	<u>Santé</u>	<u>Incendie</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Autres renseignements</u>
Valeur NFPA suggérée	0	0	0	
Valeur SIML suggérée	0	0	0	E E = lunettes et gants de protection, masque antipoussières

Motif de la révision : Section révisée 1.

Remplace la fiche signalétique en date du : 01 novembre 2005

Dressée selon la directive ECC 2001/58/EC

Bien que les renseignements et les recommandations fournis aux présentes (ci-après appelés "renseignements") soient présentés de bonne foi et jugés corrects à la date ci-contre, ICL Performance Products LP ne fait aucune déclaration quant à leur intégralité ou à leur précision. Les renseignements sont fournis à condition que les personnes qui les reçoivent décident elles-mêmes s'ils conviennent à leurs fins avant de les utiliser. ICL Performance Products LP n'est en aucun cas responsable des dommages et intérêts de quelle que nature que ce soit découlant de l'utilisation des renseignements ou de la confiance qu'on leur accorde. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, LA JUSTESSE POUR UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE PAR LA PRÉSENTE QUANT AUX RENSEIGNEMENTS OU AU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES RENSEIGNEMENTS.

AST10061.2611.doc